



SDEC ÉNERGIE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

(art. L. 2121-24 du CGCT)

3EME TRIMESTRE 2020

SOMMAIRE

Décisions du Président, en vertu des délégations du Comité Syndical :

7 JUILLET 2020

29. Convention de détection d'anomalies sur les points de comptage EP_Enedis des installations d'éclairage public.
30. Transfert de la compétence Eclairage Public - MOULINS-EN-BESSIN.

28 JUILLET 2020

31. Acquisition véhicule électrique et cycles électriques - Aides financières - Communauté de Communes du Pays de Falaise.
32. Acte inexistant.

11 AOUT 2020

33. Mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie à granulés et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Livarot Pays d'Auge.

8 SEPTEMBRE 2020

34. Convention de partenariat avec GRDF : projet de schéma directeur régional d'avitaillement GNV/BioGNV.

24 SEPTEMBRE 2020

35. Mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Valdallière.

Délibérations du Bureau et du Comité Syndical :

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 24 SEPTEMBRE 2020

1. Séance à huis clos.
2. Recours au vote électronique pour l'élection du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du Bureau Syndical.
3. Election du Président du SDEC ÉNERGIE.
4. Composition du Bureau syndical.
5. Elections des Vice-Présidents du SDEC ÉNERGIE.
6. Elections des autres membres du Bureau syndical du SDEC ÉNERGIE.
7. Modalités d'élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO) et de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP).
8. Reversement de la TCCFE – Commune nouvelle de Laize-Clinchamps.



SDEC ENERGIE
DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-29

Objet : Convention de détection d'anomalies sur les points de comptage EP_Enedis des installations d'éclairage public

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE, par délégation du Comité Syndical,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les dispositions combinées du II et du 2° VI de l'article 1 l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE souhaite évaluer différentes technologies pour télé-surveiller le réseau d'éclairage public.

CONSIDERANT qu'Enedis propose une solution technique basée sur l'utilisation du compteur LINKY installé pour le comptage des consommations électriques dans les armoires d'éclairage public, et qui vise, pour une liste exhaustive d'armoires, à alerter le SDEC ENERGIE exploitant des installations d'éclairage public, sur celles présentant un écart soit de puissance maximale appelée sur une période 24 heures, soit de différence d'index sur une période de 24 heures, les taux d'écart étant convenu dans la convention.

CONSIDERANT qu'un essai de cette solution nécessite la mise en œuvre d'une convention entre Enedis et le SDEC ENERGIE.

DECIDE

- Article 1 : de signer la convention expérimentale, jointe en annexe, qui a pour objet de définir les modalités techniques, juridiques et financières relatives à la mise à disposition gracieuse par Enedis au SDEC ENERGIE, de données énergétiques - puissance et consommation, sur un ensemble de points de comptage définis dans le périmètre de la convention,
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **07 JUIL. 2020**

Pour le Président du SDEC ENERGIE, empêché,

La 1^{ère} Vice-Présidente,




Catherine GOURNEY-LECONTE.

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **07 JUIL. 2020**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **07 JUIL. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



SDEC ENERGIE
DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-30

Objet : Transfert de la compétence Eclairage Public - MOULINS-EN-BESSIN

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, les dispositions de l'article 5.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, applicables au 1^{er} janvier 2017, relatives aux transferts de compétences des membres du Syndicat,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les dispositions combinées du II et du 2°VI de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU la loi n° 2020-760 du 22 juin tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

CONSIDERANT la demande de transfert de compétence éclairage public de la commune de MOULINS-EN-BESSIN sur l'ensemble de son territoire avec l'option 100% lumière,

CONSIDERANT la délibération de la commune de MOULINS-EN-BESSIN du 22 juin 2020,

DECIDE

- Article 1 : d'acter le transfert de la compétence « Eclairage Public », visée à l'article 3.4 des statuts du SDEC ENERGIE avec l'option 100 % lumière, sur l'ensemble du territoire de MOULINS-EN-BESSIN,
- Article 2 : de mettre en œuvre ce transfert de compétence et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **07 JUIL. 2020**

Pour le Président du SDEC ÉNERGIE, empêché,

La 1^{ère} vice-présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **07 JUIL. 2020**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **07 JUIL. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





SDEC ENERGIE
DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-31

**Objet : Acquisition véhicule électrique et cycles électriques - Aides financières -
Communauté de Communes du Pays de Falaise**

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégations d'attributions au Président ou son représentant,

VU les contributions et aides financières 2020 adoptées par le Comité Syndical du SDEC ENERGIE en date du 6 février 2020, fixant notamment les aides en matière de mobilité durable,

VU les dispositions de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, tendant notamment à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020,

CONSIDERANT la sollicitation de la Communauté de Communes du Pays de Falaise en date du 9 juillet 2020, pour l'attribution d'une aide financière pour l'achat d'un véhicule électrique et de dix cycles électriques pour les besoins de la collectivité.

CONSIDERANT la volonté du SDEC ÉNERGIE de favoriser la mobilité durable sur son territoire par l'octroi d'aides, dans la limite de 2 véhicules et de 5 cycles par an (étant entendu que le montant total des subventions (autres financeurs et SDEC ENERGIE) ne peut dépasser 80% du montant total HT de l'opération).

CONSIDERANT le projet de convention, joint en annexe, définissant les modalités d'attribution de cette aide financière.

DECIDE

- Article 1 : d'accorder une aide financière d'un montant maximum de 3 500 € à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, pour l'achat d'un véhicule électrique (2 000 €) et de cinq cycles électriques (1 500 €), pour les besoins de la collectivité,
- Article 2 : d'imputer la dépense à l'article 65738 du budget principal du SDEC ENERGIE,
- Article 3 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 4 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **2 8 JUIL. 2020**

Pour le Président du SDEC ÉNERGIE, empêché,



La 1^{ère} vice-présidente,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **2 8 JUIL. 2020**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **2 8 JUIL. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



SDEC ENERGIE
DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-33

Objet : Mission de maîtrise d'oeuvre pour l'installation d'une chaufferie à granulés et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Livarot Pays d'Auge

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les dispositions combinées du II et du 2°VI de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

VU les articles L1414-1 et suivants du Code Général des Collectivités territoriales,

VU le rapport d'analyse des offres en date du 04 août 2020,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a souhaité effectuer une consultation pour un marché public ayant pour objet une mission de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une chaufferie à granulés et d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Livarot Pays d'Auge,

CONSIDERANT que les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Marché public de prestations intellectuelles passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions des articles L2123-1 et R2123-1 1° du Code de la Commande Publique,
- Durée :
Tranche ferme : 6 semaines maximum à compter de la notification du marché, estimée fin juillet 2020,
Tranche optionnelle n°1 : 7 semaines maximum à compter de la date d'affermissement, estimée à la mi-septembre 2020,
Tranche optionnelle n°2 : 4 mois maximum à compter de la date d'affermissement, estimée en novembre 2020

CONSIDERANT que le choix du titulaire s'est effectué conformément aux dispositions du règlement de consultation et sur la base des critères suivants :

- Valeur qualitative – note sur 10 points, pondérée à 30%
- Prix des prestations – note sur 10 points, pondérée à 70%

CONSIDERANT qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est joint en annexe,

DECIDE

- Article 1 : d'attribuer le marché à l'entreprise CEDEN pour un montant de 10 656.25 € HT,
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le

1 1 AOUT 2020

Pour le Président du SDEC ÉNERGIE, empêché,

La 1^{ère} vice-présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le :
- Et transmise en Préfecture de Caen le :

1 1 AOUT 2020

1 1 AOUT 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



SDEC ENERGIE
DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-34

Objet : Convention de partenariat avec GRDF : projet de schéma directeur régional d'avitaillement GNV/BioGNV

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les dispositions combinées du II et du 2°VI de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

CONSIDERANT que la loi d'orientation des Mobilités n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 réforme le cadre général des politiques de mobilités, intègre les enjeux environnement, créant notamment les plans de mobilité qui intègrent les effets de la « métropolisation » des mobilités, la couverture des zones blanches, l'ensemble des nouvelles formes de mobilité (mobilités actives, partagées...), la mobilité solidaire ainsi que les enjeux de transports de marchandises, de voyageurs et de transports logistiques.

CONSIDERANT que ces plans de mobilité sont obligatoires pour les autorités organisatrices de la mobilité incluses ou qui recourent une agglomération de plus de 100 000 habitants.

CONSIDERANT que la Région Normandie au titre de ses compétences Transports mais également Aménagement du Territoire et Environnement travaille sur l'organisation des mobilités du futur en concertation avec les opérateurs de transports et la filière énergie afin d'envisager toutes les solutions disponibles.

CONSIDERANT que le Territoire Energie Normandie – TEN qui regroupe les 5 syndicats d'énergie Normands, à travers la signature le 2 mai 2019 de la charte de partenariat avec la Région Normandie destinée à structurer l'offre public de la transition énergétique, entend contribuer au développement cohérent des différentes infrastructures d'avitaillement en nombre, et au verdissement progressif des mobilités.

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE contribue au développement de la mobilité bas carbone par un aménagement structuré dans le Calvados et que dans ce cadre il peut assurer la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance de ces installations ainsi que la relation avec les usagers.

CONSIDERANT que GRDF, acteur énergétique de référence pour l'énergie gaz, est fortement engagé dans cette évolution des modes de mobilités en assurant dans le cadre de ses missions de service public la promotion de la mobilité GNV et BioGNV pour le gaz renouvelable.

CONSIDERANT que les syndicats d'énergies du TEN et GRDF ont convenu qu'une étude visant à produire un projet de schéma d'avitaillement régional en GNV/BioGNV était à même d'apporter à l'ensemble des parties et aux autorités compétentes un éclairage précis sur le niveau de densification et le positionnement des stations GNV/BioGNV envisageables sur la Normandie notamment pour répondre aux besoins des entreprises de logistique et transport mais aussi des particuliers.

CONSIDERANT que dans le cadre de l'étude objet de la présente convention, le SDEC ENERGIE n'engage aucune contribution financière. GRDF prenant en charge les coûts de réalisation de l'étude objet de la présente convention, dans les limites du cahier des charges et de l'offre technique contractualisée avec le prestataire en date du 15/01/2020.

CONSIDERANT qu'un comité de pilotage sera mis en en place pour l'exécution de la présente convention afin d'apprécier et de valider les actions proposées.

DECIDE

- Article 1 : de mettre en place une convention de partenariat avec GRDF pour la réalisation d'une étude visant à produire un projet de schéma d'avitaillement régional en GNV/BioGNV. Celle-ci est conclue pour la durée de l'étude et son portage conjoint, estimés à douze mois.
- Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
- Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **0 8 SEP. 2020**

Pour le Président du SDEC ÉNERGIE, empêché,
La 1^{ère} vice-présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

- Pour avoir été publiée ou notifiée le : **0 8 SEP. 2020**
- Et transmise en Préfecture de Caen le : **0 8 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



SDEC ENERGIE
DECISION DU PRESIDENT N° 2020-DEC-35

Objet : Mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Valdallière

LE PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 et, L 5211-2 et L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Comité Syndical en date du 12 décembre 2017, portant délégation d'attribution au Président, ou son représentant,

VU les dispositions combinées du II et du 2°VI de l'article 1 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu les articles L1414-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'analyse des offres en date du 21 septembre 2020,

CONSIDERANT que le SDEC ENERGIE a souhaité effectuer une consultation pour un marché public ayant pour objet une mission d'entretien, de maintenance et de contrôle des installations d'un réseau technique de chaleur sur la commune de Valdallière,

CONSIDERANT que les caractéristiques principales du marché sont les suivantes :

- Type de procédure : Accord-cadre de fournitures et services passé selon la procédure sans publicité ni mise en concurrence de l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique.
- Durée : L'accord-cadre est conclu pour une durée de 24 mois à compter du 1^{er} octobre 2020. Il est reconduction une fois 24 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 4 ans.
- Allotissement : sans objet

CONSIDERANT que le choix du titulaire s'est effectué sur la base des critères suivants :

- Valeur technique – note sur 4 points
- Prix des prestations – note sur 6 points

CONSIDERANT qu'un rapport d'analyse des candidatures et des offres est joint en annexe,

DECIDE

- Article 1 : d'attribuer le marché à l'entreprise ENGIE pour un montant de 15 680.00 € HT,
Article 2 : de mettre en œuvre cette décision et de signer l'ensemble des pièces, documents et actes s'y rapportant,
Article 3 : d'insérer la présente décision au registre des délibérations et d'en rendre compte au Comité et au Bureau Syndical.

Fait à Caen, le **24 SEP. 2020**

Pour le Président du SDEC ÉNERGIE, empêché,

La 1^{ère} vice-présidente,



Catherine GOURNEY-LECONTE

Décision certifiée exécutoire :

25 SEP. 2020

- Pour avoir été publiée ou notifiée le :
- Et transmise en Préfecture de Caen le :

25 SEP. 2020

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une décision pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette décision, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Objet : SEANCE A HUIS CLOS

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, dans la Salle Normandie de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente sortante, pour le Président sortant empêché.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

COMMISSIONS LOCALES D’ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
8.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
10.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
12.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
13.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
15.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
17.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
18.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
19.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
21.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
22.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
23.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
24.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
25.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
26.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
27.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
28.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis
29.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
30.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline

31.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
32.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
33.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
34.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
35.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
36.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
37.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
38.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
39.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
41.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
43.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
44.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
45.	EPCI	GOBE	Alain
46.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
47.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
50.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
51.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
52.	EPCI	GUERIN	Daniel
53.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
54.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
55.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
56.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
57.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
58.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
60.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
62.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
63.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
64.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
65.	EPCI	LAGALLE	Philippe
66.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
67.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
69.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
70.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
71.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
72.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
73.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
74.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
75.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
76.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
77.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
78.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
79.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
80.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
81.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
82.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
83.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
84.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
85.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles



2020-02-CS-DB-1

86.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
87.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
88.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
89.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
90.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
91.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
92.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
93.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
94.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
95.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
96.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
97.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
98.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
99.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
100.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
101.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
102.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
103.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
104.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
105.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
106.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
107.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
108.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
109.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
110.	EPCI	SAINT LO	Patrick
111.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
112.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
113.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
114.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
115.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
116.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
117.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
118.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
119.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COMMISSIONS LOCALES D'ENERGIE COMMUNAUTE URBAINE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
3.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
4.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
5.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
6.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
7.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
8.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
9.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
10.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
11.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
12.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry

13.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
14.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
15.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
16.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
17.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
18.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
19.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
20.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	CLE ou CULCM	Représentant recevant pouvoir	CLE ou CULCM
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
3.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
4.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
5.	Bertrand LARSONNEUR	COEUR DE NACRE	JOUY Franck	COEUR DE NACRE
6.	Patrick LEDOUX	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
8.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
9.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
10.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
11.	Françoise PARIS	VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON
12.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
13.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	119	13	132

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment des articles L5711-1, L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1,

VU, l'article L.2121-18 du CGCT, portant sur le huis clos des séances et la possibilité de retransmissions par les moyens de communication audiovisuelle,

VU, l'article 9 du règlement intérieur adopté par le Comité Syndical du 23 septembre 2014, relatif au mandat électoral 2014/2020, rappelant les dispositions de l'article L.2121-18 du CGCT,

VU, les dispositions de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19,

VU, l'article 9 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020 tendant à sécuriser l'organisation du second tour des élections municipales et communautaires de juin 2020 et à reporter les élections consulaires, modifiant les termes de l'article 10 de l'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020,

VU, l'article 12, de cette même loi du 22 juin 2020, relatif au remplacement du Président, ayant perdu son mandat, dans la plénitude de ses fonctions par un vice-président dans l'ordre des nominations, jusqu'à l'installation de l'organe délibérant,



2020-02-CS-DB-1

CONSIDÉRANT que les dispositions de l'article 9 de la loi n°2020-760 du 22 juin 2020, cité ci-dessus, étaient applicables seulement jusqu'au 30 août 2020,

CONSIDÉRANT que l'épidémie de COVID-19 n'est pas totalement éradiquée et que la population française reste invitée à maintenir l'usage des gestes barrières,

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable de limiter la participation à cette assemblée délibérante d'installation à ses seuls membres et aux agents du syndicat nécessaires au bon déroulement des opérations de vote notamment,

CONSIDÉRANT qu'il est mis en place une retransmission de la séance par visioconférence sur les réseaux sociaux du syndicat, Facebook et Youtube,

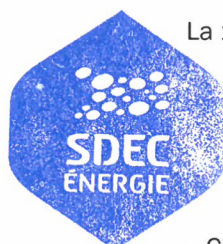
Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, 1^{ère} Vice-Présidente sortante, pour le Président sortant empêché, propose au Comité Syndical de se prononcer sur la tenue de la séance à huis clos.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** que la réunion d'installation du Comité Syndical ait lieu à huis clos ;
- **PREND ACTE** de la retransmission de la séance par visioconférence sur les réseaux sociaux du syndicat, Facebook et Youtube,
- **CHARGE** la 1^{ère} Vice-Présidente sortante de la mise en œuvre de cette décision.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Pour le Président du SDEC ÉNERGIE sortant empêché,



La 1^{ère} Vice-Présidente sortante,

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Objet : RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE POUR L’ELECTION DU PRESIDENT, DES VICE-PRESIDENTS ET DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, à huis clos, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Monsieur Henri GIRARD, représentant du collège de VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON, doyen de l’assemblée.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
8.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
10.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
12.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
13.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
15.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
17.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
18.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
19.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
21.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
22.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
23.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
24.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
25.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
26.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
27.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
28.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis

29.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
30.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
31.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
32.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCIO	Jean-Pierre
33.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
34.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
35.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
36.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
37.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
38.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
39.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
41.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
43.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
44.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
45.	EPCI	GOBE	Alain
46.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
47.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
50.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
51.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
52.	EPCI	GUERIN	Daniel
53.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
54.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
55.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
56.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
57.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
58.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
60.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
62.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
63.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
64.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
65.	EPCI	LAGALLE	Philippe
66.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
67.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
69.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
70.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
71.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
72.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
73.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
74.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
75.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
76.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
77.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
78.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
79.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
80.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
81.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
82.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
83.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
84.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier

85.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
86.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
87.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
88.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
89.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
90.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
91.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
92.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
93.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
94.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
95.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
96.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
97.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
98.	CU CAEN LA MER	PHILIPPE	Jean-Marc
99.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
100.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
101.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
102.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
103.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
104.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
105.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
106.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
107.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
108.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
109.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
110.	EPCI	SAINT LO	Patrick
111.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
112.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
113.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
114.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
115.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
116.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
117.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
118.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
119.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
3.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
4.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
5.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
6.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
7.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
8.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
9.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
10.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
11.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel

12.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
13.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
14.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
15.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
16.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
17.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
18.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
19.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
20.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
3.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
4.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
5.	Bertrand LARSONNEUR	COEUR DE NACRE	JOUY Franck	COEUR DE NACRE
6.	Patrick LEDOUX	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
8.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
9.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
10.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
11.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
12.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
13.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	119	13	132

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et notamment des articles L5711-1, L2122-4, L2122-7 et L2122-7-1,

VU, le règlement intérieur adopté par le Comité Syndical du 23 septembre 2014, relatif au mandat électoral 2014/2020,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016 relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce même jour relative à la tenue de la séance à huis clos,

CONSIDÉRANT que le recours au vote électronique n'est pas prévu dans le règlement intérieur actuel du Syndicat et qu'une délibération de l'assemblée en début de séance est donc nécessaire pour l'autoriser,

CONSIDÉRANT que la solution présentée aux représentants du Comité Syndical garantit, dans le cadre d'un scrutin secret et notamment électoral, les principes fondamentaux qui commandent les opérations électorales tels que le secret du vote et la sincérité du scrutin, et offre la possibilité de mixer les votes publics et secrets en cours de séance,

CONSIDÉRANT que pour cette séance d'installation, et conformément à l'article 6.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE, a minima, 21 phases de vote au scrutin uninominal à la majorité absolue sont nécessaires pour l'élection du Président, des vice-présidents et des autres membres du Bureau Syndical,

CONSIDÉRANT que ces phases d'élections, si réalisées avec bulletins, isoloirs, urnes et dépouillements, sont potentiellement de nature à accroître les risques sanitaires identifiés dans le contexte de la pandémie Covid 19,


CONSIDÉRANT que ces 21 phases d'élections réalisées avec bulletins, isoloirs, urnes et dépouillements nécessitent la présence des représentants sur une période très longue et qu'il est nécessaire de garantir le quorum jusqu'au vote des délibérations inscrites à l'ordre du jour,


Monsieur le doyen de l'assemblée, Président de séance, propose au Comité Syndical d'accepter, pour cette séance d'installation, l'utilisation du vote électronique pour les différentes phases d'élections (Président, vice-Présidents et autres membres du Bureau Syndical).

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le recours au vote électronique pour les différentes phases d'élections (Président, vice-Présidents et autres membres du Bureau Syndical) de cette séance d'installation ;
- **CHARGE** le Président de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** le Président à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

Le Président de séance,

Henri GIRARD



Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ELECTION DU PRESIDENT DU SDEC ÉNERGIE

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, à huis clos, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Monsieur Henri GIRARD, représentant du collège de VALLEES DE L’ORNE ET DE L’ODON, doyen de l’assemblée.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
8.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
10.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
12.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
13.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
15.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
17.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
18.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
19.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
21.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
22.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
23.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
24.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
25.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
26.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
27.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
28.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis
29.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
30.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline

31.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
32.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
33.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
34.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
35.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
36.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
37.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
38.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
39.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
41.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
43.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
44.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
45.	EPCI	GOBE	Alain
46.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
47.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
50.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
51.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
52.	EPCI	GUERIN	Daniel
53.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
54.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
55.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
56.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
57.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
58.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
60.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
62.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
63.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
64.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
65.	EPCI	LAGALLE	Philippe
66.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
67.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
69.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
70.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
71.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
72.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
73.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
74.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
75.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
76.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
77.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
78.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
79.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
80.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
81.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
82.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
83.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
84.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
85.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
86.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain



2020-02-CS-DB-3

87.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
88.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
89.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
90.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
91.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
92.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
93.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
94.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
95.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
96.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
97.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
98.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
99.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
100.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
101.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
102.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
103.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
104.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
105.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
106.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
107.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
108.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
109.	EPCI	SAINT LO	Patrick
110.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
111.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
112.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
113.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
114.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
115.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
116.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
117.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
118.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
3.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
4.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
5.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
6.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
7.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
8.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
9.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
10.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
11.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
12.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
13.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony

14.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
15.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
16.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
17.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
18.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
19.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
20.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
3.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
4.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
5.	Bertrand LARSONNEUR	COEUR DE NACRE	JOUY Franck	COEUR DE NACRE
6.	Patrick LEDOUX	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
8.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
9.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
10.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
11.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
12.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
13.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
14.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	118	14	132

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment des articles L.5211-2 et L2122-7,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 6 février 2020, relative à la mise à jour des annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, le procès-verbal de l'élection du Président du SDEC ÉNERGIE, annexé à la présente délibération,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative à la tenue de la séance à huis clos,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative au recours au vote électronique pour l'élection du Président, de l'ensemble des membres du Bureau Syndical et pour les délibérations prises lors de ce Comité syndical d'installation,

CONSIDERANT que Monsieur Henri GIRARD, en sa qualité de doyen de l'assemblée, est amené à présider les opérations de vote relatives à l'élection du Président du SDEC ÉNERGIE.



2020-02-CS-DB-3

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection du Président se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSIDÉRANT les résultats du scrutin susvisé, déclarant Madame Catherine GOURNEY-LECONTE élue présidente du SDEC ÉNERGIE (rapport d'élection ci-joint).

Le Comité Syndical après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats du scrutin :

- **PROCLAME** Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente du SDEC ÉNERGIE et la déclare installée dans ses fonctions ;
- **CHARGE** Madame la Présidente, nouvellement élue, de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

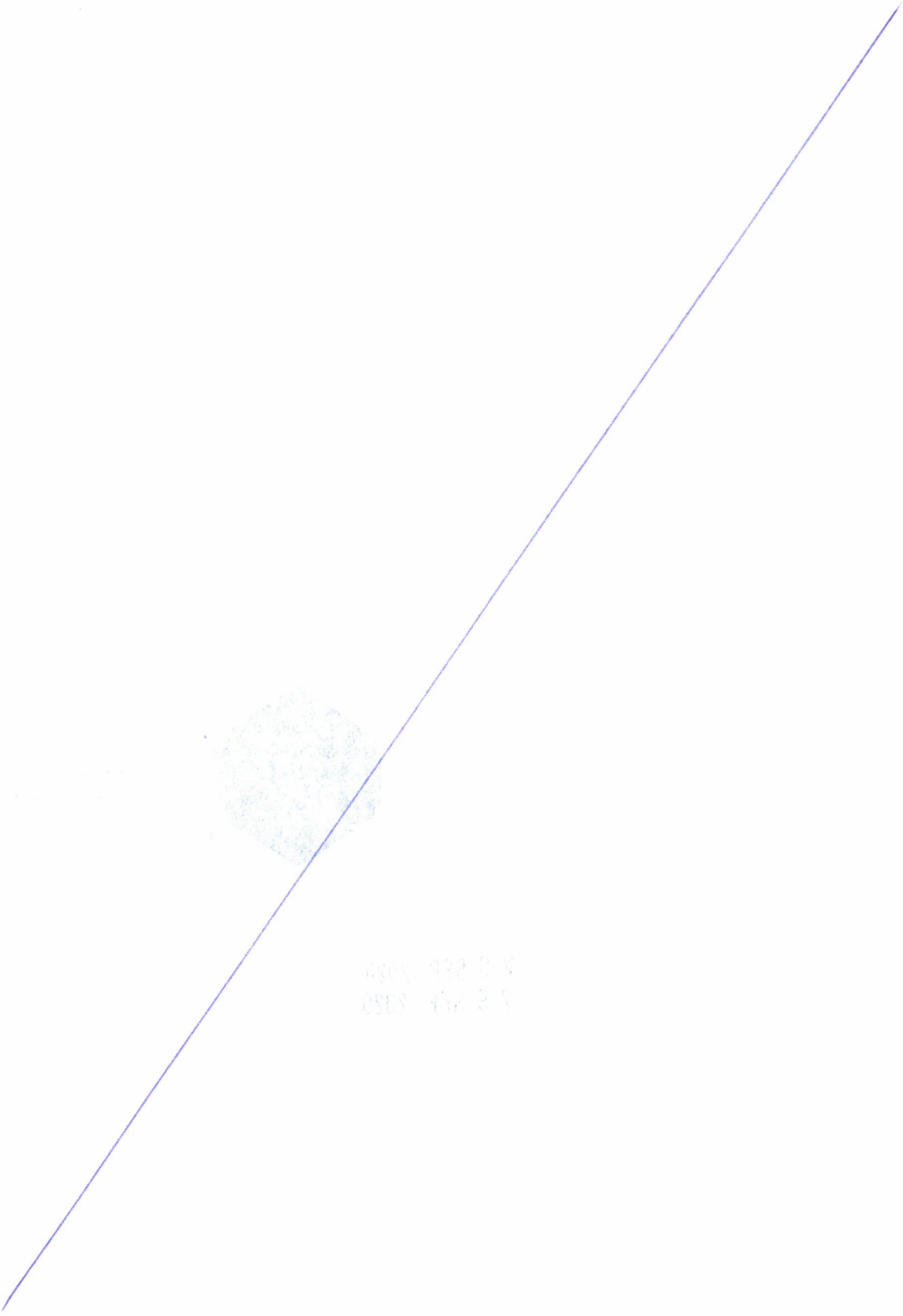
Le Président de séance,

Henri GIRARD

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



5 2 44 8150
5 2 288 3034



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Objet : COMPOSITION DU BUREAU SYNDICAL

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, à huis clos, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
8.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
10.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
12.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
13.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
15.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
17.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
18.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
19.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
21.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
22.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
23.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
24.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
25.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
26.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
27.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
28.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis
29.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
30.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline

31.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno
32.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
33.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
34.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
35.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
36.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
37.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
38.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
39.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
41.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
43.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
44.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
45.	EPCI	GOBE	Alain
46.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
47.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
50.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
51.	CU CAEN LA MER	GUENOC	Jean-Yves
52.	EPCI	GUERIN	Daniel
53.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
54.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
55.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
56.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
57.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
58.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
60.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
61.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
62.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
63.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
64.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
65.	EPCI	LAGALLE	Philippe
66.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
67.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
68.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
69.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
70.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
71.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
72.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
73.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
74.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
75.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
76.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
77.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
78.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
79.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
80.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
81.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
82.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
83.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
84.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
85.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
86.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain



2020-02-CS-DB-4

87.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
88.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
89.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
90.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
91.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
92.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
93.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
94.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
95.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
96.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
97.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
98.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
99.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
100.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
101.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
102.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
103.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
104.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
105.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
106.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
107.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
108.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
109.	EPCI	SAINT LO	Patrick
110.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
111.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
112.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
113.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
114.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
115.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
116.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
117.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
118.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
3.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
4.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
5.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
6.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
7.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
8.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
9.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
10.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
11.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
12.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry

13.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
14.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
15.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
16.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
17.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
18.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
19.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
20.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
3.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
4.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
5.	Bertrand LARSONNEUR	COEUR DE NACRE	JOUY Franck	COEUR DE NACRE
6.	Patrick LEDOUX	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
8.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
9.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
10.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
11.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
12.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
13.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
14.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	118	14	132

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'article 6.2 des statuts du SDEC ÉNERGIE qui dispose que « les membres du Bureau syndical sont élus de façon à ce que chacun des collèges mentionnés à l'article 6.1.2 des mêmes statuts et la Communauté urbaine de Caen la mer disposent :

- d'au moins un représentant, pour chacun des collèges des communes membres du Syndicat situées en dehors du périmètre de la Communauté urbaine de Caen la mer,
- d'au moins un représentant pour chacune des deux autres catégories de collèges,
- d'au moins quatre représentants pour la Communauté urbaine de Caen la mer.

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative à la tenue de la séance à huis clos,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative au recours au vote électronique pour l'élection du Président, de l'ensemble des membres du Bureau Syndical et pour les délibérations prises lors de ce Comité syndical d'installation,



2020-02-CS-DB-4

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.5211-10 du CGCT susvisé, le bureau du SDEC ENERGIE est composé du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents et, éventuellement, d'un ou plusieurs autres membres.

CONSIDERANT que le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse être supérieur à 20 %, arrondi à l'entier supérieur, de l'effectif total de l'organe délibérant ni qu'il puisse excéder quinze vice-présidents.

Madame la Présidente propose au Comité Syndical que le Bureau Syndical soit composé de huit vice-présidents et de seize autres membres.

Madame la Présidente rappelle les responsabilités que revêt un poste de vice-président et présente les huit vice-présidences qu'elle propose, à savoir :

Ordre du tableau	Domaine de compétences
1 ^{er} Vice-Président	Administration générale – Finances - Cartographie et usages numériques
2 ^e Vice-Président	Concessions Electricité et GAZ
3 ^e Vice-Président	Développement économique
4 ^e Vice-Président	Relations usagers et précarité énergétique
5 ^e Vice-Président	Transition Energétique
6 ^e Vice-Président	Mobilités bas carbone
7 ^e Vice-Président	Travaux sur les réseaux publics d'électricité
8 ^e Vice-Président	Eclairage public et signalisation lumineuse

Outre le fait de suppléer le Président en cas d'absence ou d'empêchement dans l'ordre du tableau, chaque vice-président reçoit du Président, une délégation de fonction et notamment la responsabilité de présider et d'animer une commission interne dans les domaines exposés précédemment.

Ces commissions se réunissent autant que de besoin pour préparer les orientations et les décisions du bureau et du comité, en moyenne toutes les 5 semaines.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **FIXE** le nombre de Vice-Présidents à huit ;
- **DIT** que les Vice-Présidents seront, dans l'ordre du tableau, en charge des domaines de compétence suivants et des commissions internes correspondantes :

Ordre du tableau	Domaine de compétences
1 ^{er} Vice-Président	Administration générale – Finances - Cartographie et usages numériques
2 ^e Vice-Président	Concessions Electricité et GAZ
3 ^e Vice-Président	Développement économique
4 ^e Vice-Président	Relations usagers et précarité énergétique
5 ^e Vice-Président	Transition Energétique
6 ^e Vice-Président	Mobilités bas carbone
7 ^e Vice-Président	Travaux sur les réseaux publics d'électricité
8 ^e Vice-Président	Eclairage public et signalisation lumineuse

- **CHARGE** le Bureau Syndical d'installation de définir précisément chacun des domaines d'interventions des commissions internes et leur composition ;
- **FIXE** le nombre des autres membres du Bureau Syndical à seize ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS DU SDEC ÉNERGIE

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, à huis clos, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
8.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
10.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
12.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
13.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
15.	CU CAEN LA MER	BERTHAUX	Thierry
16.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
17.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
18.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
19.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
20.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
21.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
22.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
23.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
24.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
25.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
26.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
27.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
28.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis
29.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
30.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
31.	CU CAEN LA MER	COUTANCEAU	Bruno

32.	LISIEUX NORMANDIE	DALLOCCCHIO	Jean-Pierre
33.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
34.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
35.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
36.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
37.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
38.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
39.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
40.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
41.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
42.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
43.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
44.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
45.	EPCI	GOBE	Alain
46.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
47.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
48.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
49.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
50.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
51.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
52.	EPCI	GUERIN	Daniel
53.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
54.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
55.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
56.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
57.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
58.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
59.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	HUE	Sonia
60.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
61.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
62.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
63.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
64.	EPCI	LAGALLE	Philippe
65.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
66.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
67.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE BOULANGER	Christophe
68.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
69.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
70.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
71.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
72.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
73.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
74.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
75.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
76.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
77.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
78.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
79.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
80.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
81.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
82.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
83.	CU CAEN LA MER	LIZORET	Didier
84.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
85.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
86.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
87.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe



2020-02-CS-DB-5

88.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
89.	CU CAEN LA MER	MAURY	Richard
90.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
91.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
92.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
93.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
94.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
95.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
96.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
97.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
98.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
99.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
100.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
101.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
102.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
103.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
104.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
105.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
106.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
107.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
108.	EPCI	SAINT LO	Patrick
109.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
110.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
111.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
112.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
113.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
114.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	TOUILLON	Pascal
115.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
116.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
117.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
3.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
4.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
5.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
6.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
7.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
8.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
9.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
10.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
11.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
12.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
13.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
14.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony

15.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
16.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
17.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
18.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
19.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
20.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
21.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
2.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
3.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
4.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
5.	Bertrand LARSONNEUR	COEUR DE NACRE	JOUY Franck	COEUR DE NACRE
6.	Patrick LEDOUX	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
7.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
8.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
9.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
10.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
11.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
12.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
13.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
14.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	117	14	131

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment des articles L.5211-2 et L2122-7,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 6 février 2020, relative à la mise à jour des annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative à la tenue de la séance à huis clos,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative au recours au vote électronique pour l'élection du Président, de l'ensemble des membres du Bureau Syndical et pour les délibérations prises lors de ce Comité syndical d'installation,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, déterminant la composition du Bureau Syndical et fixant notamment le nombre de vice-présidents à huit,

VU, les procès-verbaux des élections des vice-présidents du SDEC ÉNERGIE, annexés à la présente délibération,



2020-02-CS-DB-5

CONSIDÉRANT que, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des vice-présidents, comme celle du Président, se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des vice-présidents, au scrutin uninominal à la majorité absolue et donc de procéder à une élection poste par poste.

CONSIDÉRANT les résultats des scrutins susvisés (rapports d'élections joints à la présente délibération) déclarant élus :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
1^{er} Vice-Président Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques	LAGALLE Philippe	EPCI
2^{ème} Vice-Président Concessions Electricité et GAZ	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3^{ème} Vice-Président Développement économique	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
4^{ème} Vice-Président Relations usagers et précarité énergétique	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
5^{ème} Vice-Président Transition Energétique	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
6^{ème} Vice-Président Mobilités bas carbone	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
7^{ème} Vice-Président Travaux sur les réseaux publics d'électricité	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
8^{ème} Vice-Président Eclairage public et signalisation lumineuse	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM

Le Comité Syndical après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats des scrutins :

- **PROCLAME** les vice-présidents installés dans cet ordre :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
1^{er} Vice-Président Administration générale-Finances- Cartographie et usages numériques	LAGALLE Philippe	EPCI
2^{ème} Vice-Président Concessions Electricité et GAZ	BOUGAULT Rémi	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3^{ème} Vice-Président Développement économique	HEURTIN Jean-Yves	PAYS DE FALAISE
4^{ème} Vice-Président Relations usagers et précarité énergétique	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM

5^{ème} Vice-Président Transition Energétique	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
6^{ème} Vice-Président Mobilités bas carbone	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
7^{ème} Vice-Président Travaux sur les réseaux publics d'électricité	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE
8^{ème} Vice-Président Eclairage public et signalisation lumineuse	LEPAULMIER Jean	BAYEUX INTERCOM

- **CHARGE** Madame la Présidente, de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE



Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Objet : ELECTIONS DES AUTRES MEMBRES DU BUREAU SYNDICAL DU SDEC ÉNERGIE

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, à huis clos, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	ASMANT	Alain
4.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
5.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
7.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
8.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
9.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
10.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
11.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
12.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
13.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
14.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
15.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
16.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
17.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
18.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
19.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
20.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
21.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
22.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
23.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
24.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
25.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
26.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis
27.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
28.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
29.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
30.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
31.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier

32.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
33.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
34.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
35.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
36.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
37.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
38.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
39.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
40.	EPCI	GOBE	Alain
41.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
42.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
43.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
44.	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT	Franck
45.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
46.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
47.	EPCI	GUERIN	Daniel
48.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUERIN	Daniel
49.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	GUILLEMIN	Jean-Marie
50.	EPCI	GUILLEMOT	Jean-François
51.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
52.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
53.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
54.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
55.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
56.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
57.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
58.	EPCI	LAGALLE	Philippe
59.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
60.	CU CAEN LA MER	LANGLOIS	Jérôme
61.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
62.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
63.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
64.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
65.	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN	Patrick
66.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
67.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
68.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
69.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
70.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
71.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
72.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
73.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
74.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
75.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
76.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
77.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
78.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
79.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
80.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
81.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
83.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
84.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
85.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
86.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
87.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas



2020-02-CS-DB-6

88.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
89.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
90.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
91.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
92.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
93.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
94.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
95.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
96.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
97.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
98.	EPCI	SAINT LO	Patrick
99.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
100.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
101.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
102.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
103.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
104.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard
105.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
106.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
3.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
4.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
5.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
6.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
7.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
8.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
9.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
10.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
11.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
12.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
13.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
14.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
15.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
16.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
17.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
18.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
19.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
20.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
21.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
22.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
23.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle

Excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Thierry BERTHAUX	CU CAEN LA MER	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
2.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
3.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
4.	Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
5.	Jean-Pierre DALLOCCHIO	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT Dany	LISIEUX NORMANDIE
6.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
7.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
8.	Sonia HUE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
9.	Bertrand LARSONNEUR	COEUR DE NACRE	JOUY Franck	COEUR DE NACRE
10.	Christophe LE BOULANGER	PRE BOCAGE INTERCOM	SAINT LO Patrick	EPCI
11.	Patrick LEDOUX	CU CAEN LA MER	LECAPLAIN Patrick	CU CAEN LA MER
12.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
13.	Didier LIZORET	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
14.	Lionel MARIE	CU CAEN LA MER	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
15.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
16.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
17.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
18.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
19.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
20.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
21.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
22.	Pascal TOUILLON	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
23.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	106	23	129

Ont quitté la séance au fil des élections sans laisser de pouvoir :

- Monsieur Jean-Pierre BOUILLON, représentant du collège de la Communauté Urbaine de Caen la mer,
- Monsieur Marc DURAN, représentant du collège de la Communauté Urbaine de Caen la mer,
- Monsieur Daniel GUERIN, représentant du collège des EPCI
- Monsieur Martial BORDAIS, représentant du collège de la Communauté Urbaine de Caen la mer,
- Monsieur Sébastien CHAUVET, représentant du collège du Pays de Falaise,
- Monsieur Franck JOUY, représentant du collège de Cœur de Nacre,
- Monsieur Gérard VARLET, représentant du collège de la Communauté Urbaine de Caen la mer,
- Madame Céline COLLET, représentante du collège de la Communauté Urbaine de Caen la mer.



2020-02-CS-DB-6

Ont quitté la séance en laissant les pouvoirs suivants, annulant certains précédemment enregistrés :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Christophe LE BOULANGER	PRE BOCAGE INTERCOM	Patrick SAINT LO	EPCI
2.	Pascal TOUILLON	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Catherine GOURNEY-LECONTE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
3.	Jean-Pierre DALLOCCHIO	LISIEUX NORMANDIE	Dany TARGAT	LISIEUX NORMANDIE
4.	Sonia HUE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	Jean-Marie GANCEL	BAYEUX INTERCOM
5.	Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	Théophile KANZA MIA DIYEKA	CU CAEN LA MER
6.	Thierry BERTHAUX	CU CAEN LA MER	Gilles MALOISEL	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
7.	Lionel MARIE	CU CAEN LA MER	Franck GUEGUENIAT	CU CAEN LA MER
8.	Didier LIZORET	CU CAEN LA MER	Serge RICCI	CU CAEN LA MER
9.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	Romain BAIL	CU CAEN LA MER
10.	Jean-François GUILLEMOT	EPCI	Linda THIERRY	TERRE D'AUGE
11.	Alain ASMANT	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	Patrice GERMAIN	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
12.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	Philippe CAPOEN	CU CAEN LA MER
13.	Franck GUEGUENIAT	CU CAEN LA MER	Nadine LAMBINET-PELLE	CŒUR CÔTE-FLEURIE
14.	Jean-Marie GUILLEMIN	CU CAEN LA MER	Brigitte BARILLON	CU CAEN LA MER

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment des articles L.5211-2 et L2122-7,

VU, l'arrêté inter préfectoral du 27 décembre 2016, relatif à la modification des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical en date du 6 février 2020, relative à la mise à jour des annexes des statuts du SDEC ÉNERGIE,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative à la tenue de la séance à huis clos,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative au recours au vote électronique pour l'élection du Président, de l'ensemble des membres du Bureau Syndical et pour les délibérations prises lors de ce Comité syndical d'installation,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, déterminant la composition du Bureau Syndical et fixant notamment le nombre de vice-présidents à huit et le nombre des autres membres à seize,

VU, les procès-verbaux des élections des autres membres du SDEC ÉNERGIE, annexés à la présente délibération,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élection des autres membres, comme celle du Président et des vice-présidents, se déroule au scrutin secret, à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

CONSIDERANT qu'il convient de procéder successivement à l'élection de chacun des autres membres du Bureau Syndical, au scrutin uninominal à la majorité absolue et donc de procéder à une élection poste par poste,

CONSIDERANT les résultats des scrutins susvisés (rapports d'élections joints à la présente délibération) déclarant élus :

QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
10ème autre membre	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
11ème autre membre	GUIMBRETIERE Hervé	SEULLES - TERRES ET MER
12ème autre membre	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
13ème autre membre	BOUJRAD Abderrahman	CINGAL - SUISSE NORMANDE
14ème autre membre	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
15ème autre membre	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
16ème autre membre	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE
17ème autre membre	LAMBINET-PELLE Nadine	COEUR COTE-FLEURIE
18ème autre membre	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
19ème autre membre	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ENERGIE
20ème autre membre	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
21ème autre membre	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
22ème autre membre	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
23ème autre membre	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
24ème autre membre	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
25ème autre membre	MORIN Christophe	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

Le Comité Syndical après le bon déroulé des opérations de vote et compte tenu des résultats des scrutins :

- **PROCLAME** les autres membres du Bureau Syndical installés dans cet ordre :

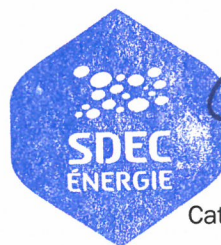
QUALITE	NOM PRENOM	COLLEGE
10ème autre membre	RUON Vincent	PRE BOCAGE INTERCOM
11ème autre membre	GUIMBRETIERE Hervé	SEULLES - TERRES ET MER
12ème autre membre	GIRARD Henri	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
13ème autre membre	BOUJRAD Abderrahman	CINGAL - SUISSE NORMANDE
14ème autre membre	LE FOLL Alain	VAL ES DUNES
15ème autre membre	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
16ème autre membre	BAREAU Anne-Marie	LISIEUX NORMANDIE
17ème autre membre	LAMBINET-PELLE Nadine	COEUR COTE-FLEURIE
18ème autre membre	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR BEUZEVILLE
19ème autre membre	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU-MEMBRES DU SDEC ENERGIE
20ème autre membre	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
21ème autre membre	GUEGUENIAT Franck	CU CAEN LA MER
22ème autre membre	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
23ème autre membre	CHERON Denis	LISIEUX NORMANDIE
24ème autre membre	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
25ème autre membre	MORIN Christophe	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON

**2020-02-CS-DB-6**

- **CHARGE** Madame la Présidente, de la mise en œuvre de cette décision et l'autorise à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.

La Présidente du SDEC ÉNERGIE

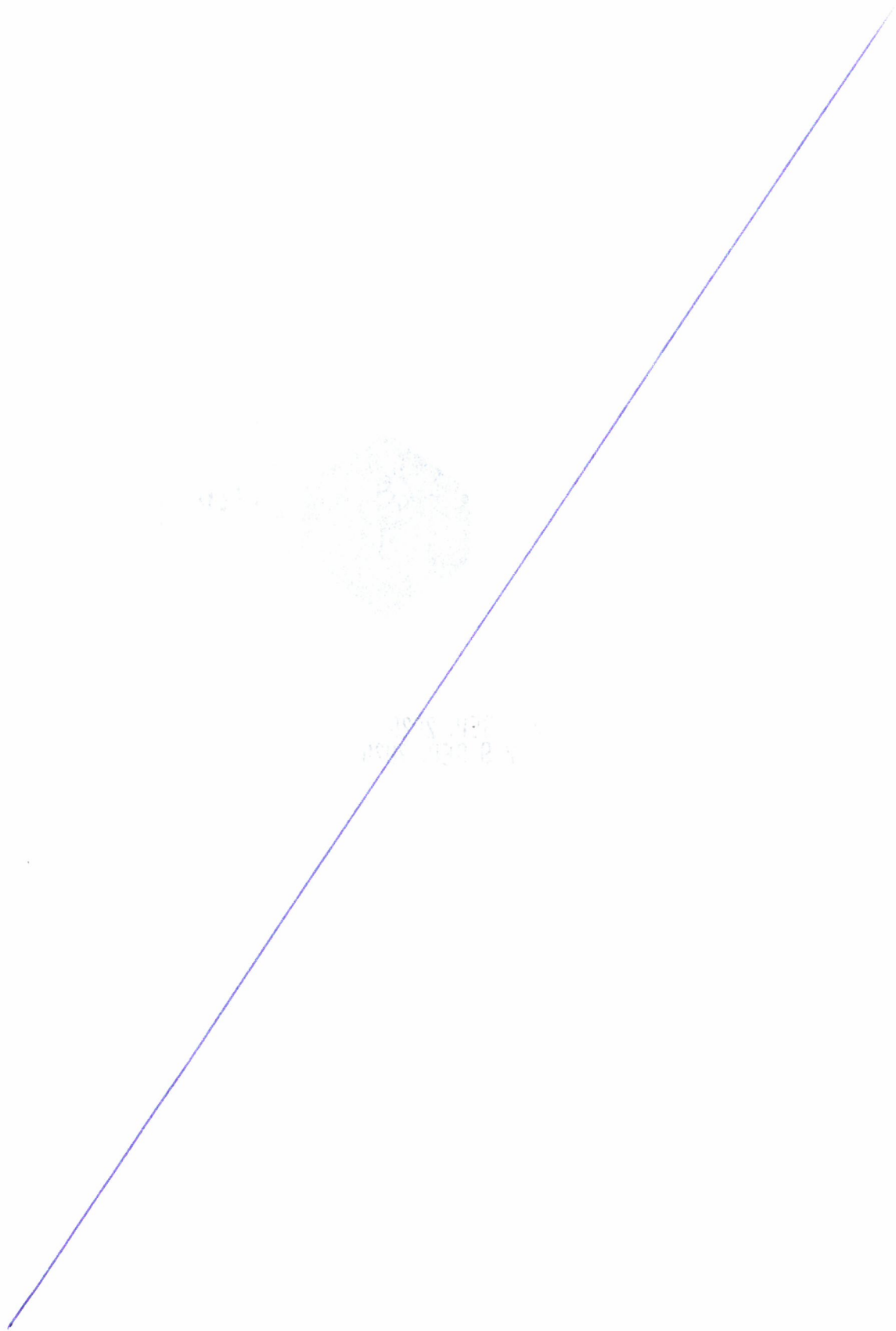


Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.





**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

**Objet : MODALITE D’ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D’APPEL D’OFFRES (CAO)
ET DE LA COMMISSION DE DELEGATION DES SERVICES PUBLICS (CDSP)**

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, à huis clos, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
16.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
17.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
21.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
22.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis
23.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
24.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
25.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert

Extrait du registre des délibérations du Comité Syndical du 24 septembre 2020

Objet : Modalité d’élection des membres de la Commission d’Appel d’Offres (CAO) et de la Commission de Délégation des Services Publics (CDSP)

31.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie
32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
44.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
45.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
46.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
48.	EPCI	LAGALLE	Philippe
49.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
50.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
54.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
57.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
58.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
59.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
60.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
61.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
62.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
64.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
65.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
66.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
67.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
72.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
73.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
76.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
77.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
78.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
79.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
80.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
81.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
83.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
84.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
85.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
86.	EPCI	SAINT LO	Patrick



2020-02-CS-DB-7

87.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno
88.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
89.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
90.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
91.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
92.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
93.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
4.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
5.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
6.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
7.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
8.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
9.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
10.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
11.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
12.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
13.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
14.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
15.	EPCI	GUERIN	Daniel
16.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
17.	CU CAEN LA MER	JOLY	Françis
18.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
19.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
20.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
21.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
22.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
23.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
24.	CU CAEN LA MER	LEDOUX	Patrick
25.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
26.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
27.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
28.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
29.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
30.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
31.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
32.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
33.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Excusés ayant donné pouvoirs :

	Représentant donnant pouvoir	COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Alain ASMANT	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
2.	Thierry BERTHAUX	CU CAEN LA MER	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
5.	Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
6.	Jean-Pierre DALLOCCHIO	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT Dany	LISIEUX NORMANDIE
7.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
8.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
9.	Franck GUEGUENIAT	CU CAEN LA MER	LAMBINET-PELLE Nadine	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
11.	Jean-François GUILLEMOT	EPCI	THIERRY Linda	TERRE D'AUGE
12.	Sonia HUE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
13.	Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER	RIBALTA Ghislaine	CU CAEN LA MER
14.	Christophe LE BOULANGER	PRE BOCAGE INTERCOM	SAINT LO Patrick	EPCI
15.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
16.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
17.	Didier LIZORET	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
18.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
19.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
20.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
21.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
22.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
23.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
24.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
25.	Pascal TOUILLON	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
26.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	93	26	119

VU, les dispositions des articles L. 1411-4, 1411-5, L. 1414-2 D. 1411-3 et D. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU, les dispositions de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales (CGCT),

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative à la tenue de la séance à huis clos,

**2020-02-CS-DB-7**

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative au recours au vote électronique pour l'élection du Président, de l'ensemble des membres du Bureau Syndical et pour les délibérations prises lors de ce Comité syndical d'installation,

CONSIDERANT que la commission d'appel d'offres (CAO) est une institution qui intervient, à titre principal, dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre,

CONSIDERANT que la commission de délégation de service public (CDSP) intervient dans les procédures de passation de délégations de service public, qu'elle a un rôle consultatif et a pour mission de donner un avis sur les candidatures et les offres des candidats et de donner un avis sur les avenants à un contrat de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 %,

CONSIDERANT que ces commissions sont composées de membres à voix délibérative qui sont issus de l'assemblée délibérante,

CONSIDERANT que suite au renouvellement du Comité Syndical du SDEC ÉNERGIE, les membres de la commission d'appel d'offres (CAO) et de la commission de délégation de service public (CDSP) doivent être renouvelés pour la durée du mandat,

CONSIDERANT que, pour chacune de ces commissions, le Comité Syndical du mardi 13 octobre prochain devra élire, en son sein, au scrutin de liste secret, avec dépôt préalable, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel 5 membres titulaires et 5 membres suppléants pour chacune des commissions,

CONSIDERANT que le Président du SDEC ÉNERGIE est de droit Président de ces commissions,

CONSIDERANT que l'appel à candidatures a été exposé dans la note de présentation jointe à la convocation des représentants au Comité Syndical,

Pour organiser ces deux élections, Madame la Présidente propose au Comité Syndical de fixer les conditions de dépôt des listes des candidats à la commission d'appel d'offres et à la commission de délégation de service public, comme suit :

1. les listes sont déposées au siège du SDEC ENERGIE pour le lundi 12 octobre 2020 à 18h00 au plus tard, par mail direction@sdec-energie.fr ou par courrier postal,
2. chaque liste peut comporter :
 - soit un nombre de candidats suffisant pour satisfaire le nombre total de sièges à pourvoir (soit 5 titulaires et 5 suppléants),
 - soit un nombre inférieur de candidats que de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. Dans tous les cas, le nombre de suppléants est égal à celui des titulaires.
3. les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats aux postes de titulaires et de suppléants.

L'élection des membres de ces commissions se déroule au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret.

Si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Président de l'assemblée délibérante (article L. 2121-21 du CGCT).

Madame la Présidente propose au comité syndical, nouvellement installé, d'approuver ces règles d'appel et de dépôt de candidatures pour les élections de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ADOpte** ces règles d'appel et de dépôt de candidatures pour les élections de la commission d'appel d'offres et de la commission de délégation de service public ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.



**REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU 24 SEPTEMBRE 2020**

Extrait du registre des délibérations

Objet : REVERSEMENT DE LA TCCFE – COMMUNE NOUVELLE DE LAIZE-CLINCHAMPS

L’an deux mille vingt, le 24 septembre, le Comité Syndical du Syndicat Départemental d’Energies du Calvados, légalement convoqué le vendredi 18 septembre 2020, s’est réuni, à 14h, à huis clos, dans la Salle Normandie, de la Chambre de Commerce et d’Industrie Caen Normandie à Saint-Contest, sous la présidence de Madame Catherine GOURNEY-LECONTE, Présidente.

Décision d’intérêt commun :

Etaient présents :

COLLEGE		REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	TERRE D’AUGE	ALPHONSE	Didier
2.	CU CAEN LA MER	BAIL	Romain
3.	CU CAEN LA MER	BALAS	Jean-Pierre
4.	LISIEUX NORMANDIE	BAREAU	Anne-Marie
5.	CU CAEN LA MER	BARILLON	Brigitte
6.	LISIEUX NORMANDIE	BAUCHET	Roland
7.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BAZIN	Hervé
8.	PAYS DE FALAISE	BENOIT	Dominique
9.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BÉRARD	Gilles
10.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	BERGAR	Dominique
11.	CU CAEN LA MER	BERT	Jean
12.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTAIL	Etienne
13.	NORMANDIE CABOURG PAYS D’AUGE	BERTIN	Guy
14.	VAL ES DUNES	BIZET	Michel
15.	LISIEUX NORMANDIE	BONHOMME	Valentin
16.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	BOUGAULT	Rémi
17.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	BOUJRAD	Abderrahman
18.	CU CAEN LA MER	BOURDON	Alain
19.	CU CAEN LA MER	BOYER	Patrick
20.	LISIEUX NORMANDIE	CAILLOT	Michel
21.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	CAPOËN	Philippe
22.	LISIEUX NORMANDIE	CHERON	Denis
23.	LISIEUX NORMANDIE	COLAS	Richard
24.	PAYS DE FALAISE	DAVID	Johannes
25.	CU CAEN LA MER	DECLOMESNIL	Christophe
26.	BAYEUX INTERCOM	DELOMEZ	Xavier
27.	CU CAEN LA MER	DELVAL	Gilles
28.	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY	Catherine
29.	PAYS DE FALAISE	FOUCAULT	Patrick
30.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	FURDYNA	Hubert
31.	BAYEUX INTERCOM	GANCEL	Jean-Marie

32.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN	Patrice
33.	BAYEUX INTERCOM	GERVAISE	Gaetan
34.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GIRARD	Henri
35.	EPCI	GOBE	Alain
36.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER	Edith
37.	TERRE D'AUGE	GOHIER	Armand
38.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE	Catherine
39.	SEULLES - TERRES ET MER	GUELLE	Jean-Denis
40.	CU CAEN LA MER	GUENNOC	Jean-Yves
41.	CU CAEN LA MER	GUERIN	Daniel
42.	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD	Jean-Luc
43.	SEULLES - TERRES ET MER	GUIMBRETIERE	Hervé
44.	PAYS DE FALAISE	HEURTIN	Jean-Yves
45.	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ	Patrick
46.	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA	Théophile
47.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LAFONTAINE	Frédéric
48.	EPCI	LAGALLE	Philippe
49.	COEUR COTE-FLEURIE	LAMBINET-PELLE	Nadine
50.	VAL ES DUNES	LE FOLL	Alain
51.	CU CAEN LA MER	LE PIFRE	Sophie
52.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEBOURGEOIS	Michel
53.	CU CAEN LA MER	LEBRUN	Jean-Yves
54.	CU CAEN LA MER	LECERF	Marc
55.	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC	Sébastien
56.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LECONTE	Jean-Claude
57.	LISIEUX NORMANDIE	LEGRAIN	Gilles
58.	CINGAL - SUISSE NORMANDE	LEMAIRE	Jean-Paul
59.	CU CAEN LA MER	LEMARIE	Yvon
60.	BAYEUX INTERCOM	LEPAULMIER	Jean
61.	LISIEUX NORMANDIE	LEPLONGEON	Patrick
62.	PAYS DE FALAISE	LEROY	Eric
63.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	LEVEQUE	Anthony
64.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MALOISEL	Gilles
65.	LISIEUX NORMANDIE	MARIE	Alain
66.	CU CAEN LA MER	MARIE	Philippe
67.	COEUR DE NACRE	MAROS	Patrick
68.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	MONTAIS	Jean-Pierre
69.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	MORIN	Christophe
70.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	MULLER	Jean-Michel
71.	CU CAEN LA MER	MULLER DE SCHONGOR	Isabelle
72.	CU CAEN LA MER	PAGNY	Yann
73.	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	PATINET	Sébastien
74.	PRE BOCAGE INTERCOM	PELLETIER	Philippe
75.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	PITRAYES	Nicolas
76.	ISIGNY-OMAHA INTERCOM	POISSON	Cédric
77.	TERRE D'AUGE	POULAIN	Gérard
78.	CU CAEN LA MER	POULAIN	Jean-Paul
79.	CU CAEN LA MER	PRIEUX	Alain
80.	VAL ES DUNES	QUILLET	Jean-Pierre
81.	BAYEUX INTERCOM	RAFFRAY	Gilbert
82.	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	RANSON	Anne-Marie
83.	CU CAEN LA MER	RIBALTA	Ghislaine
84.	CU CAEN LA MER	RICCI	Serge
85.	PRE BOCAGE INTERCOM	RUON	Vincent
86.	EPCI	SAINT LO	Patrick
87.	LISIEUX NORMANDIE	SAVIN	Jean-Bruno



2020-02-CS-DB-8

88.	CU CAEN LA MER	SCHUTZ	Jean-Louis
89.	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	SMORGRAV	Bertil
90.	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT	Dany
91.	TERRE D'AUGE	THIERRY	Linda
92.	SEULLES - TERRES ET MER	VÉRET	Jean-Luc
93.	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO	Jackie

Etaient absents ou excusés :

	COLLEGE	REPRESENTANTS	
		NOM	PRENOM
1.	CU CAEN LA MER	ALLAIRE	Stanislas
2.	COEUR COTE-FLEURIE	AMER	Nizar
3.	CU CAEN LA MER	BELLÉE	Emmanuel
4.	CU CAEN LA MER	BORDAIS	Martial
5.	CU CAEN LA MER	BOUILLON	Jean-Pierre
6.	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	BURNEL	Eric
7.	PAYS DE FALAISE	CHAUVET	Sébastien
8.	CU CAEN LA MER	COLLET	Céline
9.	CU CAEN LA MER	DE WINTER	Damien
10.	CU CAEN LA MER	DESMEULLES	Alain
11.	CU CAEN LA MER	DUBAS	Jean-Pierre
12.	CU CAEN LA MER	DURAN	Marc
13.	CU CAEN LA MER	GANCEL	David
14.	COEUR COTE-FLEURIE	GAUDE	Jean-Claude
15.	EPCI	GUERIN	Daniel
16.	CU CAEN LA MER	HAMEL	Christian
17.	CU CAEN LA MER	JOLY	François
18.	COEUR DE NACRE	JOUY	Franck
19.	COEUR DE NACRE	LARSONNEUR	Bertrand
20.	BAYEUX INTERCOM	LAUNAY-GOURVES	Olivier
21.	PRE BOCAGE INTERCOM	LE MAZIER	Michel
22.	LISIEUX NORMANDIE	LEBRUN	Charles-Henry
23.	PRE BOCAGE INTERCOM	LECHAT	Anthony
24.	CU CAEN LA MER	LEDOUX	Patrick
25.	CU CAEN LA MER	LOUVET	Vincent
26.	CU CAEN LA MER	MARIE	Lionel
27.	CU CAEN LA MER	MARIE	Mickaël
28.	CU CAEN LA MER	MATHON	Patrice
29.	CU CAEN LA MER	RENARD	Nicolas
30.	COEUR COTE-FLEURIE	REVERT	David
31.	CU CAEN LA MER	SAINT	Thierry
32.	CU CAEN LA MER	THOMAS	Angèle
33.	CU CAEN LA MER	VARLET	Gérard

Excusés ayant donné pouvoirs :

Représentant donnant pouvoir		COLLEGE	Représentant recevant pouvoir	COLLEGE
1.	Alain ASMANT	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE	GERMAIN Patrice	NORMANDIE CABOURG PAYS D'AUGE
2.	Thierry BERTHAUX	CU CAEN LA MER	MALOISEL Gilles	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
3.	Cédric CASSIGNEUL	CU CAEN LA MER	POISSON Cédric	ISIGNY-OMAHA INTERCOM
4.	Pierre COURCHAI	LISIEUX NORMANDIE	LECLERC Sébastien	LISIEUX NORMANDIE
5.	Bruno COUTANCEAU	CU CAEN LA MER	KANZA MIA DIYEKA Théophile	CU CAEN LA MER
6.	Jean-Pierre DALLOCCHIO	LISIEUX NORMANDIE	TARGAT Dany	LISIEUX NORMANDIE
7.	Christophe EUDE	VAL ES DUNES	BIZET Michel	VAL ES DUNES
8.	François FARIDE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	FLEURY Catherine	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE
9.	Franck GUEGUENIAT	CU CAEN LA MER	LAMBINET-PELLE Nadine	COEUR COTE-FLEURIE
10.	Jean-Marie GUILLEMIN	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE	BARILLON Brigitte	CU CAEN LA MER
11.	Jean-François GUILLEMOT	EPCI	THIERRY Linda	TERRE D'AUGE
12.	Sonia HUE	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GANCEL Jean-Marie	BAYEUX INTERCOM
13.	Jérôme LANGLOIS	CU CAEN LA MER	RIBALTA Ghislaine	CU CAEN LA MER
14.	Christophe LE BOULANGER	PRE BOCAGE INTERCOM	SAINT LO Patrick	EPCI
15.	Patrick LECAPLAIN	CU CAEN LA MER	CAPOËN Philippe	COMMUNES CU MEMBRES DU SDEC ENERGIE
16.	Nadine LEFEVRE-PROKOP	CU CAEN LA MER	ZANOVELLO Jackie	CU CAEN LA MER
17.	Didier LIZORET	CU CAEN LA MER	RICCI Serge	CU CAEN LA MER
18.	Didier MAUGER	CU CAEN LA MER	GUERIN Daniel	B3115:A1003
19.	Richard MAURY	CU CAEN LA MER	BAIL Romain	CU CAEN LA MER
20.	Marc MILLET	CU CAEN LA MER	JEANNENEZ Patrick	CU CAEN LA MER
21.	Philippe MONSIMIER	CU CAEN LA MER	PAGNY Yann	CU CAEN LA MER
22.	Françoise PARIS	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON	GODIER Edith	VALLEES DE L'ORNE ET DE L'ODON
23.	Christian PAU	COEUR DE NACRE	GUILLOUARD Jean-Luc	COEUR DE NACRE
24.	Jean-Marc PHILIPPE	CU CAEN LA MER	LECERF Marc	CU CAEN LA MER
25.	Pascal TOUILLON	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU	GOURNEY-LECONTE Catherine	INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU
26.	Marcel BLANCHETIERE	PAYS DE HONFLEUR-BEUZEVILLE	POULAIN Gérard	TERRE D'AUGE

Secrétaire de séance : Monsieur Valentin BONHOMME, représentant du collège de LISIEUX NORMANDIE, benjamin de l'assemblée a été nommé secrétaire de séance.

	REPRESENTANTS	REPRESENTANTS EN EXERCICE	PRESENTS	POUVOIRS	SUFFRAGES EXPRIMES
NOMBRE DE SUFFRAGES	152	152	93	26	119

VU, les dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment de l'article L.5211-10,

VU, l'article L 5212-24, relatif aux modalités de perception de la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Electricité (TCCFE),

VU, les statuts modifiés du SDEC ÉNERGIE approuvés par arrêté préfectoral en date du 27 décembre 2016, reconnaissant pleinement le Syndicat en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité et de fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente,



2020-02-CS-DB-8

VU, la loi de finances 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 modifiant notamment les articles L.5212-24 du CGCT en portant au 1^{er} juillet la date limite de délibération concordante,

VU, le décret n° 2019-1546 du 30 décembre 2019 authentifiant les chiffres des populations de la métropole,

VU, la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19,

VU, l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de covid-19, portant au 1^{er} octobre la date limite de délibération concordante,

VU, la délibération du conseil municipal de la commune nouvelle de Laize-Clinchamps en date du 10 juin 2020, autorisant le SDEC ÉNERGIE à percevoir et conserver la totalité de la TCCFE.

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative à la tenue de la séance à huis clos,

VU, la délibération du Comité Syndical de ce jour, relative au recours au vote électronique pour l'élection du Président, de l'ensemble des membres du Bureau Syndical et pour les délibérations prises lors de ce Comité syndical d'installation,

CONSIDERANT que lorsqu'il existe un syndicat intercommunal exerçant la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique, la TCCFE est perçue par le syndicat en lieu et place de l'ensemble des communes :

- pour les communes rurales au sens du FACÉ (population inférieure ou égale à 2 000 habitants et située hors d'une unité urbaine de plus de 5 000 habitants) ;
- ou dans lesquelles, la taxe est perçue par le syndicat au 31 décembre 2010 (principe dit de cristallisation).

CONSIDERANT que pour les autres communes, cette taxe peut être perçue par le syndicat, en lieu et place de la commune, s'il en est décidé ainsi par délibérations concordantes,

CONSIDERANT que la création de communes nouvelles depuis cette date, modifie de facto ce principe de cristallisation. En effet, ces nouvelles collectivités n'existant pas avant le 31 décembre 2010, il est donc nécessaire pour le Comité Syndical d'en délibérer pour fixer, commune nouvelle par commune nouvelle, les règles de perception de cette taxe à mettre en œuvre.

Deux situations distinctes sont à considérer :

- Pour les communes nouvelles dont la population au 1^{er} janvier 2017 est inférieure à 2 000 habitants, les modalités de perception prévues au CGCT s'appliquent ; à savoir, la TCCFE continue d'être perçue par le syndicat ;
- Pour les communes nouvelles dont la population au 1^{er} janvier 2017 est supérieure à 2 000 habitants, chaque commune nouvelle doit délibérer, avant le 30 septembre, entre les trois hypothèses suivantes :
 - o Le SDEC ÉNERGIE perçoit la totalité de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle et en reverse 50% à la commune nouvelle ;
 - o La totalité de la TCCFE est perçue par le SDEC ÉNERGIE, qui la reverse à la commune nouvelle dans la proportion perçue par les communes déléguées en 2017 ;
 - o Le SDEC ÉNERGIE perçoit la totalité de la TCCFE sur le territoire de la commune nouvelle et conserve la totalité du produit de cette taxe.

En l'absence de délibération, la situation de droit s'applique : la commune nouvelle perçoit la totalité de la TCCFE sur son territoire et conserve la totalité de la taxe.

CONSIDERANT que les données INSEE produites en début d'année font état du dépassement du seuil de 2 000 habitants pour la commune nouvelle de Laize-Clinchamps, à compter du 1^{er} janvier 2020 (2 039 habitants),

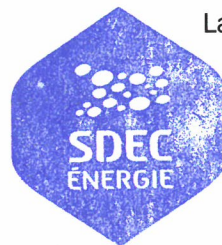
CONSIDERANT que cette commune nouvelle, pour laquelle le principe de cristallisation ne peut s'appliquer, a délibéré le 10 juin 2020 pour autoriser le SDEC ÉNERGIE à percevoir et conserver la totalité du produit de la TCCFE sur son territoire à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'avis favorable du Bureau Syndical du 16 janvier 2020, Madame la Présidente soumet cette proposition au Comité Syndical.

Après avoir entendu les conclusions de ce rapport et après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de percevoir directement la totalité de la TCCFE sur la commune nouvelle de Laize-Clinchamps à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **ACCEPTE** de conserver la totalité du produit de ladite taxe pour la commune nouvelle de Laize-Clinchamps à compter du 1^{er} janvier 2021 ;
- **CHARGE** Madame la Présidente de la mise en œuvre de cette décision ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Délibéré et adopté en séance les jour, mois et an susdits.



La Présidente du SDEC ÉNERGIE

Catherine GOURNEY-LECONTE

Délibération certifiée exécutoire :

- pour avoir été publiée ou notifiée le : **29 SEP. 2020**
- et transmise en Préfecture de Caen le : **29 SEP. 2020**

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le tribunal administratif de Caen peut être saisi par voie de recours formé contre une délibération pendant un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa réception en Préfecture, date de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être formé à l'encontre de cette délibération, cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision du SDEC ÉNERGIE, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse du SDEC ÉNERGIE pendant ce délai.